

ANNEXE D

RESPECT DU CRITÈRE DE FIABILITÉ EN PUISSANCE
BILAN DU DISTRIBUTEUR

ANNEXE D
Respect du critère de fiabilité en puissance
Bilan du Distributeur pour l'année 2015-2016
en MW

	2015-2016
Besoins à la pointe visés par le plan (Note 1)	38 049
+ Réserve pour respecter le critère de fiabilité	3 585
<i>Taux de réserve requise</i>	<i>9,4%</i>
- Électricité patrimoniale - incluant réserve	37 442
= Puissance requise au-delà de l'électricité patrimoniale	4 192
<hr/>	
- Approvisionnements non patrimoniaux	4 064
▪ Transcanada Energy	0
▪ HQ Production - Base et cyclable	600
▪ Contrats de biomasse	235
▪ Contrats d'éolien	1 065
▪ Contrats de petites hydrauliques	64
▪ Électricité interruptible	1 290
▪ Nouvelles interventions en GDP	60
▪ Abaissement de tension	250
▪ Contrats de puissance de court terme	500
<hr/>	
= Achats de puissance requis sur les marchés de court terme	150

Note (1) : Prévion des besoins de septembre 2015.